

Bujumbura le 4 Novembre 1993

Monsieur Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire Général des Nations Unies,
1 UN Plaza
New York, N.Y 10017
U.S.A

Objet: GENOCIDE SELECTIF AU BURUNDI

Monsieur Le Secrétaire Général,

Le Burundi vient de connaître un drame avec l'assassinat du Président Ndadaye et de certains de ses plus proches collaborateurs. La communauté burundaise a bénéficié du soutien de la communauté internationale dans la condamnation de cet acte insensé. A ce drame est venu s'ajouter le génocide sélectif de l'ethnie tutsi et des familles hutu de l'UPRONA vivant dans certaines régions de l'intérieur du pays.

C'est ainsi que dès l'annonce du coup d'état, des appels à l'insurrection ont été lancés sur Radio Kigali par certains membres du gouvernement réfugiés dans les différentes chancelleries à Bujumbura et à Kigali. Des appels dans le même sens ont été faits par quelques membres de l'assemblée nationale, des ambassadeurs burundais dans certaines capitales africaines et en Occident, et le gouvernement Rwandais. Appels immédiatement entendus puisque des campagnes d'extermination systématique des familles entières de l'ethnie tutsi et des hutu de l'UPRONA d'une ampleur et d'une barbarie sans précédent ont été déclenchées par des hordes de hutu qui ont également détruit les ponts et coupé les routes pour rendre difficile l'organisation rapide des secours aux populations victimes des massacres.

Sans vouloir rentrer dans le détail des horreurs commises, nous aimerions simplement souligner que la volonté d'extermination est de même nature que l'holocauste dont a souffert le peuple juif à cause uniquement de son identité. Dans les régions où eurent lieu les massacres, des villages entiers ont été brûlés. Les persécutions ont été dirigées sans discrimination sur toute personne, sans distinction d'âge ou de sexe, dont le seul péché est d'être d'origine tutsi ou d'appartenir à l'UPRONA. De nombreuses scènes atroces sont citées parmi lesquelles celles de directeurs d'écoles qui ont regroupé des élèves tutsi et les ont brûlé vifs enfermés dans des salles de classe. A Banga, localité située au Nord de Bujumbura, une centaine de femmes et d'enfants tutsi ont été rassemblés et brûlés vifs dans un hangar. Des cadavres mutilés, les bras liés dans le dos ont été vus flottant dans les rivières. Des administrateurs et gouverneurs de provinces mis en place par l'actuel gouvernement ont ordonné des massacres de citoyens innocents.

Pour avoir personnellement suivi de près, dans vos précédentes fonctions au service de votre pays, les événements de NTEGA-MARANGARA en 1988, vous savez que les soulèvements de populations hutu au Burundi ne sont jamais dirigés contre l'Etat et ses institutions mais prennent toujours la forme d'une extermination pure et simple de tutsi, extermination qui ne s'arrête que parce qu'elle est plus ou moins contenue par une intervention rapide de l'armée que la communauté internationale s'empresse de condamner en bloc avant même d'avoir les faits et de connaître les circonstances de cette action, comme si la mission première de cette institution n'était pas de protéger la vie des innocents dont l'existence physique est menacée. Bien entendu, les exactions de l'armée contre des innocents doivent être sévèrement condamnées.

Alors que l'ampleur des massacres était connue, le gouvernement opta de rester enfermé dans les chancelleries étrangères, il n'a daigné inviter la population au calme que quand il était déjà trop tard. Ce comportement du gouvernement alors que le pays traversait une des plus grandes crises de son histoire est difficile à comprendre, le propre de l'homme d'Etat n'est-il pas d'assumer le leadership quand l'avenir de la nation est en danger, indépendamment du degré de risque personnel que cela implique. Connaissant le degré de tension ethnique et d'antagonisme entre les partis FRODEBU et UPRONA qui ont prévalu pendant la campagne électorale et qui n'ont pu être contenus que grâce à la sagesse du Président Buyoya, et surtout des risques de dérapage sur lesquels les partis politiques, la société civile et divers segments et corps de la société burundaise ont attiré à l'attention du Président de la République, tout gouvernement responsable aurait dû immédiatement inviter la population à garder le calme dès l'annonce du coup d'état. Vous trouverez en annexe un memorandum sur la situation qui prévalait au Burundi à la veille du coup d'état ainsi que la note adressé au Président de la République sur les menaces à la paix civile et les autres questions remettant en cause le fonctionnement d'un Etat démocratique et de droit. C'est à se demander si ce silence conjugué avec les appels au soulèvement de la part de certains membres du gouvernement, de quelques ambassadeurs, des membres de l'assemblée nationale et du gouvernement rwandais et les demandes d'intervention militaire pour dissoudre l'armée burundaise n'avaient pas pour but de retarder au maximum l'arrêt des violences pour que l'épuration ethnique et l'extermination des hutu de l'UPRONA soient totales. Si tel était l'objectif, le projet a réussi.

Le silence de la communauté internationale et plus particulièrement des Nations-Unies sur le génocide en cours tout comme celui qui a prévalu lors de l'extermination du peuple juif légitime ceux dont l'idéologie déclarée est d'exterminer l'ethnie tutsi, et fait nouveau, de tous ceux qui se réclament du parti UPRONA considéré comme étant d'obédience tutsi. Mais tout comme le peuple allemand n'est pas collectivement responsable du génocide perpétré contre le peuple juif, tous les hutu du Burundi ne sont pas solidaires de ces crimes odieux que la majorité d'entre-eux ont dénoncé dès les premières heures de la chasse à l'homme. De même ce ne sont pas tous les tutsi, toute l'armée burundaise et tous les hutu de l'UPRONA qui sont responsables de l'assassinat du Président Ndadaye et de certains de ses proches collaborateurs, ce forfait est le fait d'une poignée de putschistes irresponsables, tous les segments de la société burundaise ont condamné cet acte répugnant.

Il n'est pas moralement acceptable que ce génocide puisse être excusé au nom de la revanche car il ne s'agit pas de revanche, on ne se venge pas contre un innocent. Le droit

universel auquel le système des Nations Unies invite ses membres à souscrire n'est-il pas basé sur le principe de la responsabilité de chacun pour les actes qu'il a posé personnellement ou omis de poser consciemment. Le Président Ndadaye étant le Président de tous les burundais, pourquoi une partie de la communauté burundaise devrait-elle subir la vindicte d'une autre, puisque c'est le peuple burundais tout entier qui est endeuillé par cet assassinat odieux? Accréditer, comme le voudrait une certaine opinion, l'hypothèse de la revanche d'une partie de la population contre une autre à cause de la mort d'un président de tout le monde, met implicitement en cause le principe de l'État unitaire et soulève la question des prédicats de la démocratie dans un environnement où les citoyens et les acteurs politiques ont pareille compréhension du concept. Ce génocide ne se justifie pas aujourd'hui comme ne se justifiaient pas ceux d'hier, et ne se justifieront pas davantage ceux de demain.

Votre silence sur cette tragédie donne l'impression que le système des Nations Unies approuve tacitement ce crime contre l'humanité. Il est pour le moins surprenant que les Nations Unies qui se veulent les garants des droits de l'homme n'aient pas encore élevé de protestations contre un génocide aussi patent. Le premier des droits de l'homme n'est-il pas le droit à la vie? L'empressement du gouvernement du Burundi, sur instigation du gouvernement rwandais, à demander au Conseil de Sécurité une intervention militaire dans un conflit ethnique contraste avec son indifférence vis-à-vis du sort des milliers de tutsi et de hutu de l'UPRONA menacés d'extermination.

Souscrire à cette demande d'intervention qui ne se justifie pas, serait tomber dans un nouveau piège tendu après celui de la Somalie, au système des Nations Unies. Car, au Burundi encore bien plus qu'en Somalie ou au Libéria pour le cas de l'ECOMOG, le conflit en cours étant ethnique, se déroulant dans les collines du Burundi avec l'usage de la machette, on voit très mal comment une force étrangère pourrait jouer un quelconque rôle dans la pacification, dans la mesure où il n'y a pas d'armées en présence. A cette phase-ci du drame, seul l'argument moral est de mise surtout que les forces politiques et la société civile se sont mobilisées pour combler la carence du gouvernement qui, au lieu de prendre ses responsabilités pour faire revenir le calme, n'a eu comme préoccupation que le marchandage politique inopportun dans le contexte actuel du drame que vit la population burundaise. Aussi convient-il de signaler que la légalité a été rétablie grâce aux efforts internes des forces politiques, civiles et militaires du Burundi. Le démantèlement de l'armée réclamé ouvertement par certains membres du gouvernement ainsi que la requête d'une force internationale d'intervention participent de ce marchandage. Une prise de position précipitée sur un sujet peu urgent et aux contours flous sans une bonne connaissance des mobiles de ceux qui demandent ce démantèlement risquerait de produire le résultat contraire de celui que tout le monde doit rechercher, à savoir le rétablissement rapide de la paix et l'assistance aux nombreuses victimes du génocide, aux réfugiés internes et externes et à leur réinstallation.

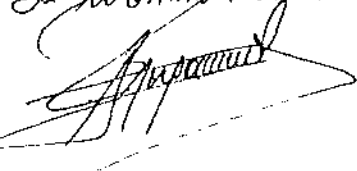
Les forces politiques et la société civile du Burundi qui ont rendu possible le retour à la légalité dénoncent cette requête que le gouvernement n'est pas habilité à faire parce qu'elle est contraire à la constitution et viole la souveraineté nationale. Pour mériter la confiance du peuple qu'ils dirigent, la moindre des choses serait que les gouvernants aient confiance dans sa capacité à trouver des solutions appropriées à ses problèmes. Que le projet de cette requête ait été élaboré

lors de la rencontre tenue le 28 Octobre à Kigali à l'instigation du Président Habyarimana du Rwanda dont on connaît les difficultés ethnico politiques auxquelles son propre pays est confronté ne rend que plus suspects les mobiles réels qui ont motivé cette requête. Le gouvernement sera tenu responsable des conséquences qui pourraient résulter de cet acte.

Nous souhaitons que Monsieur Le Secrétaire Général des Nations Unies condamne promptement et vigoureusement ce génocide, ses auteurs et les complices qui ont incité à la violence par des appels répétés. Nous demandons à Monsieur Le Secrétaire Général d'inviter la Communauté Internationale à faire de même et à venir en aide aux victimes des massacres et aux réfugiés externes et internes.

Veuillez agréer, Monsieur Le Secrétaire Général, l'assurance de notre très haute considération.

Pour Les Forces Politiques
Un Représentant

Y. INZO Y-IZAMBO RY-ABARUNGI
J. GUGAMBARARA Alphonse


Pour La Société Civile
Un Représentant

Association pour la Protection
des Droits des Minorités, A.P.M.
Maitre Etienne NTYANKUNDIYE
Représentant Légal
